

IVRY

9/ SEINE

Vote du budget communal 2021

Conseil municipal du 8 avril 2021

cm



Le budget communal s'articule selon deux grands pans :

- **La section de fonctionnement** : ce qui relève de l'activité « quotidienne » des services publics, par exemple les salaires des agents communaux.
- **La section d'investissement** : ce qui relève des actions et travaux ponctuels ou uniques engagés par la municipalité, par exemple la construction d'un nouveau gymnase.



Nos grandes masses budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 147,77 millions €.

Les dépenses de personnel : 82,3 millions €.

Il s'agit notamment du salaire des 1 900 agents communaux qui assurent les missions de services publics dans toute la ville : petite enfance, culture, espaces publics...

Ces dépenses salariales évoluent selon le développement de la ville : ouverture d'équipement sportif, d'une nouvelle école...



Nos grandes masses budgétaires :

Les dépenses des services municipaux : 29,99 millions €.

Ce qui est nécessaire au fonctionnement quotidien des services publics (hors salaires).

Hausse de 430 000 € cette année pour la mise en place d'engagements du projet municipal : conférence climat, aide communale aux familles qui font appel à un.e assistant.e maternel.le...



Nos grandes masses budgétaires :

Les « contingents et participations » : 8,03 millions € environ.

Ce sont les financements de la Ville à différentes instances ou syndicats.

On trouve dans cette partie budgétaire :

- la subvention au Centre Communal d'Action Sociale : **2,9 millions €**,
- les subventions aux associations : **3,56 millions €** cette année.



Nos grandes masses budgétaires :

Les intérêts de la dette : 2,1 millions €.

Il s'agit des frais bancaires payés chaque année par la Ville pour les sommes qu'elle emprunte afin de financer ses investissements.



Nos recettes :

Les recettes de fonctionnement : **160,29 millions €.**

Le produit de la fiscalité
(taxe d'habitation, taxe foncière) :
67,33 millions € estimés.



Nos recettes :

Concernant la taxe d'habitation : 21 millions € environ de recettes communales.

Décision du gouvernement, dès l'année 2020, d'exonérer 80 % des ménages. Exonération totale en 2023 pour les résidences principales.

Il s'agit d'une ressource importante pour toutes les communes :

à Ivry-sur-Seine, la perte d'une recette de cette ampleur signifierait devoir cesser immédiatement certaines politiques publiques à l'attention des familles ou de devoir fermer des équipements.

Pour le moment l'État compense cette baisse de recettes, mais demain ?



Nos recettes :

2021, mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

C'est une taxe qui vient financer la collecte et le traitement des ordures ménagères, elle est due par les propriétaires mais récupérable par ces derniers auprès des locataires.

Le produit de cette taxe revient à l'Etablissement Public Territorial (responsable de cette compétence depuis 2016). ●●●



● ● ● Elle existe depuis longtemps dans la grande majorité des villes, mais pas encore à Ivry-sur-Seine : jusqu'ici, le coût du service était entièrement financé par le budget communal.

La TEOM est calculée sur la surface du logement, et pas sur le nombre d'occupants.

Ivry-sur-Seine a négocié avec l'EPT une mise en place la plus progressive et la plus souple possible :

Exemple pour l'année 2021 : pour un local de 4 pièces, il sera demandé 31€/an au foyer occupant. À titre de comparaison, le coût réel du service est de 149 € pour ce même foyer.



Nos recettes :

Le gel des taux de fiscalité pour la 4^e année consécutive.

Pourquoi ?

- Compenser l'impact de la mise en place de la TEOM sur le niveau de vie des Ivryen.nes.
- Amoindrir le choc de la crise sanitaire et sociale qui touche durement les finances des ménages. Une mesure complémentaire est proposée dans ce cadre : le gel du prix des activités facturées au quotient familial pour l'année 2021.



Focus sur certaines recettes de fonctionnement

Les « recettes des services » : 18,47 millions € estimés.

Il s'agit de la participation des usagers au service public communal. Par exemple, lorsque les familles paient la cantine, le centre de loisirs, les séjours, les activités des équipements culturels municipaux...

Ces 18,74 millions € sont à mettre en perspective avec les 160 millions € de recettes totales du budget de fonctionnement du service communal.

Les Ivryen.nes ne « paient » pas les services publics, ils versent une participation, souvent proportionnelle à leur propre budget (quotient familial).



La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

C'est le versement de l'État aux collectivités pour qu'elles assurent les compétences qui leur ont été régulièrement transférées depuis les lois de décentralisation (1983).

Le montant de cette DGF s'élève à 2,72 millions €.

Pour rappel cette dotation s'élevait à 11 millions € / an en 2014...
Une baisse d'autant plus nette qu'elle s'inscrit dans une phase de développement de la ville.



Répartition des recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses :
12 millions € de différence.**

Ces 12 millions € sont ventilés entre deux postes :

- 10,1 millions € permettent de rembourser le capital de la dette de la Ville.
- 2,4 millions € permettent « d'autofinancer » les investissements pour 2021.



Les investissements

Le budget d'investissement proposé : **30,15 millions €**



Les investissements en faveur d'Ivry, ville en transition :

- La rénovation thermique du bâtiment Cachin : **2,2 millions €.**
- L'amélioration du confort thermique dans les écoles et bâtiments publics (hiver, canicule...) : **1 million €.**
- La participation aux équipements de la ZAC Ivry Confluences : **4 millions €.**
- Améliorer et passer en LED l'éclairage public : **300 000 €.**
- Conforter les carrières des jardins ouvriers d'Ivry : **590 000 €.**



Les investissements en faveur d'Ivry, ville solidaire et émancipatrice

- La dernière tranche de l'équipement sportif Villars, livré cette année : **967 000 €.**
- Les aides à la réhabilitation/constructions de logements : **4 millions €.**
- Le développement de l'informatique dans les écoles de la ville : **300 000 €.**
- La 2^e tranche de l'acquisition de la crèche Niki de Saint Phalle : **1,96 millions €.**
- La réfection des Mathes (centre extra-muros) : **166 000 €.**



Les premiers engagements du programme municipal 2020-2026

- Le projet de végétalisation de la place Voltaire : **200 000 €.**
- La rénovation et l'agrandissement du Conservatoire municipal de musique et de danse : **40 000 €.**
- L'aide communale aux familles qui emploient un.e assistant.e maternel.le : **53 000 €.**
- Le recrutement de deux médiateurs supplémentaires : **80 000 €.**
- Le budget participatif 2^e édition : **800 000 €** (porté sur le budget 2022).

